Conditions générales de vente

Version 3.2 — en vigueur au 2 novembre 2026. Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont accessibles à tout moment sur cette page et peuvent être sauvegardées ou imprimées.

Article 1 — Identification du vendeur

Christelle DISER, entrepreneure individuelle, exerçant sous le nom commercial BeInCap

Adresse : Pointe des Grives, 97200 Fort-de-France, Martinique

Téléphone : 05 96 49 07 08 — E-mail : contact@beincap.fr

SIRET : 902 843 234 00011 — Code NAF : 8560Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 02973404097 auprès du préfet de région de Martinique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi n° 420311-1 délivrée par CERTIFOPAC au titre des catégories « actions de formation » et « bilans de compétences », valable jusqu'au 30/09/2028

Assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de Hiscox / Allianz par l'intermédiaire de Solly Azar

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Article 2 — Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes conclues par BeInCap, que le client soit un consommateur (particulier agissant à des fins personnelles) ou un professionnel (entreprise, employeur, organisme financeur) — ci- après « le Client » :

- Produits numériques : jeu de cartes BELIEVE, Le Déchargement Total, Les 10 coups de la Dame, programme e- learning Méthode Anti-Chaos Numérique acheté par un particulier ;
- Bilans de compétences ;
- Formations professionnelles en présentiel ou à distance, y compris la Méthode Anti-Chaos Numérique lorsqu'elle est financée par un employeur ou un OPCO ;
- BeInCap Outils Pro : application en ligne sur abonnement, réservée aux professionnels.

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les accepter avant toute commande. Les documents contractuels spécifiques (devis, convention ou contrat de formation, proposition de bilan) prévalent sur les CGV en cas de contradiction. Lorsqu'une prestation est achetée via Mon Compte Formation (CPF), les conditions générales de cette plateforme s'appliquent en priorité pour l'inscription, le paiement et l'annulation.

Article 3 — Prix

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxe (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Le prix applicable est celui affiché au moment de la commande ou figurant sur le devis accepté. BeInCap peut modifier ses prix à tout moment ; les commandes déjà validées ne sont pas concernées.

Article 4 — Commande et paiement

4.1 Achat en ligne

Le Client sélectionne le produit, prend connaissance de sa description (contenu, durée, prérequis, modalités d'accès), accepte les présentes CGV puis valide sa commande en cliquant sur le bouton de paiement, qui vaut commande avec obligation de paiement. Le paiement s'effectue par carte bancaire via Stripe (ou via la plateforme de vente Systeme.io pour certains produits). Les données bancaires sont traitées exclusivement

par ces prestataires et ne sont jamais conservées par BeInCap. Une confirmation de commande récapitulant l'achat est adressée par e-mail.

4.2 Formations et bilans de compétences

La commande est formalisée par un devis accepté puis une convention (Client professionnel) ou un contrat (Client particulier) signé avant le début de la prestation. Les modalités de paiement y sont précisées, sous réserve des règles protectrices de l'article 7.3.

4.3 Retard de paiement (Clients professionnels)

Les factures sont payables à réception, sans escompte. Tout retard entraîne de plein droit des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (article L441-10 du Code de commerce). En cas de refus de prise en charge par un OPCO, le Client professionnel reste redevable du prix.

Article 5 — Produits numériques

5.1 Accès

L'accès est transmis par e-mail à l'adresse indiquée lors de la commande, immédiatement ou dans le délai indiqué sur la page du produit (48 heures maximum pour la Méthode Anti-Chaos Numérique, hébergée sur la plateforme Cohévy). L'accès est ouvert pour la durée indiquée sur la page du produit (3 mois pour la Méthode Anti-Chaos Numérique) ; le Client est invité à télécharger les supports qu'il souhaite conserver avant son expiration. Un ordinateur ou smartphone et une connexion internet sont nécessaires ; les prérequis propres à chaque produit figurent sur sa page.

5.2 Droit de rétractation

Le consommateur dispose en principe d'un délai de 14 jours pour se rétracter (article L221-18 du Code de la consommation). Toutefois, conformément à l'article L221-28 13° du même code, ce droit ne peut plus être exercé pour un contenu numérique fourni sans support matériel dès lors que son exécution a commencé avec l'accord préalable et exprès du consommateur, qui a également renoncé expressément à son droit de rétractation. En validant sa commande, le Client demande l'accès immédiat au contenu et reconnaît perdre son droit de rétractation dès que cet accès lui est fourni ; cet accord est confirmé dans l'e-mail de confirmation.

5.3 Garantie légale de conformité

Les contenus numériques bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L224-25-1 et suivants du Code de la consommation. En cas de défaut (contenu inaccessible, incomplet ou non conforme à sa description), le Client peut obtenir la mise en conformité et, à défaut, une réduction du prix ou le remboursement, en écrivant à contact@beincap.fr.

5.4 Licence d'utilisation

Les produits numériques sont concédés pour un usage strictement personnel et non transférable. Toute reproduction, revente, diffusion ou utilisation collective ou commerciale est interdite sans autorisation écrite de BeInCap.

Article 6 — Bilan de compétences

Le bilan de compétences est réalisé conformément aux articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 du Code du travail, en trois phases (préliminaire, investigation, conclusion), dans la limite de 24 heures ; la durée exacte figure dans la proposition remise au Client.

Il ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les résultats détaillés et le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. Les documents de travail élaborés pour le bilan sont détruits

à son issue.

Financement : personnel, CPF (via Mon Compte Formation, selon le plafond et la participation obligatoire en vigueur), employeur ou OPCO. Une convention tripartite est conclue lorsque le bilan est financé par l'employeur.

Un premier échange gratuit et sans engagement est systématiquement proposé avant toute inscription.

Article 7 — Formations professionnelles

7.1 Informations et documents

Le programme, les objectifs, les prérequis, la durée, les modalités pédagogiques et d'évaluation et les conditions d'accessibilité de chaque formation figurent sur sa fiche de présentation, disponible sur le site. Une convocation précisant le lieu, les horaires et les conditions d'accès est adressée avant la formation, accompagnée du règlement intérieur applicable aux stagiaires, également consultable en ligne. Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis à l'issue.

7.2 Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la référente handicap, Christelle DISER, avant l'inscription (contact@beincap.fr) afin d'étudier les adaptations possibles.

7.3 Particulier finançant lui-même sa formation

Un contrat de formation est conclu avant l'inscription définitive (article L6353-3 du Code du travail). Le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de sa signature pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception (article L6353-5). Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai ; à son terme, un acompte de 30 % maximum peut être demandé, le solde étant échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation (article L6353-6). Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata (article L6353-7).

Article 8 — Annulation, report et abandon (formations et bilans ; hors CPF, sauf 8.4)

8.1 Client professionnel

- Annulation plus de 14 jours avant le début : sans frais ;
- Annulation entre 14 et 7 jours avant le début : dédit de 50 % du prix ;
- Annulation moins de 7 jours avant le début ou absence : dédit de 100 % du prix, sauf force majeure.

Un report sans frais peut être accepté une fois s'il est demandé plus de 7 jours avant le début. Les sommes dues au titre du dédit ne peuvent pas être imputées sur la participation de l'employeur au financement de la formation professionnelle ni facturées à un OPCO ; elles font l'objet d'une facturation distincte.

8.2 Client consommateur

Outre les délais de rétractation légaux (14 jours pour un contrat conclu à distance, 10 jours pour un contrat de formation), en cas d'annulation ou d'abandon après leur expiration, seules les séances effectivement réalisées sont dues, au prorata. Une séance annulée moins de 48 heures à l'avance sans motif légitime reste due. Si le Client a expressément demandé que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation puis se rétracte, il paie le montant correspondant au service fourni jusqu'à sa rétractation (article L221-25 du Code de la consommation).

8.3 Annulation par BeInCap

En cas d'annulation par BeInCap (notamment effectif insuffisant ou empêchement de l'intervenante), le Client se voit proposer une nouvelle date ou le remboursement intégral des sommes versées.

8.4 Ateliers en présentiel (y compris CPF)

La présence aux ateliers est obligatoire. En cas d'empêchement, le stagiaire en informe BeInCap au plus tôt en indiquant le motif. Le report d'un atelier n'est possible que pour un motif légitime, apprécié par BeInCap, et dans la limite des dates disponibles.

Article 9 — BeInCap Outils Pro (Clients professionnels)

BeInCap Outils Pro, accessible sur outils.beincap.fr, est un service d'abonnement réservé aux professionnels, proposé en formules Solo, Équipe et Structure, mensuelles ou annuelles, payables d'avance via Stripe. Les formules mensuelles peuvent débuter par un essai gratuit de 14 jours. L'abonnement est sans engagement au-delà de la période souscrite ; la résiliation prend effet à la fin de la période en cours. Les suggestions produites par les fonctionnalités d'intelligence artificielle sont des aides à l'animation et restent sous la responsabilité du professionnel qui les utilise. Pour les données de tiers saisies dans l'application, l'abonné est responsable de traitement et BeInCap agit en qualité de sous-traitant. Les tarifs, les conditions générales de vente et d'utilisation et l'accord de sous- traitance des données (DPA) publiés sur l'application sont seuls applicables à ce service et prévalent sur le présent article.

Article 10 — Responsabilité

BeInCap est tenue d'une obligation de moyens. Les contenus et accompagnements proposés ont une vocation pédagogique et professionnelle ; ils ne constituent pas un accompagnement médical, psychologique ou thérapeutique. Le Client reste seul responsable des décisions qu'il prend. À l'égard des Clients professionnels, la responsabilité de BeInCap est limitée au montant payé pour la prestation concernée.

Article 11 — Propriété intellectuelle

Les contenus, supports, outils, méthodes et jeux de cartes créés par BeInCap sont protégés par le droit d'auteur. Leur remise ne transfère aucun droit de propriété ; toute reproduction ou exploitation sans autorisation écrite est interdite.

Article 12 — Données personnelles

Les données collectées lors d'une commande sont traitées pour son exécution, la facturation et le suivi administratif et qualité, conformément au RGPD. Les modalités détaillées et les droits du Client sont décrits dans la politique de confidentialité.

Article 13 — Réclamations

Toute réclamation (produit, formation, bilan, accompagnement) peut être déposée via le formulaire de réclamation en ligne, ou adressée par e-mail à contact@beincap.fr ou par courrier à l'adresse figurant à l'article 1. BeInCap en accuse réception sous 7 jours ouvrés et y apporte une réponse écrite sous 10 jours ouvrés. Les réclamations sont enregistrées et analysées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.

Article 14 — Médiation de la consommation

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, après une réclamation écrite préalable restée infructueuse (via le formulaire de réclamation en ligne ou par e-mail), le Client consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève BeInCap, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation : CM2C — 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — www.cm2c.net.

Article 15 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Le Client consommateur peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait

dommageable, ou toute autre juridiction territorialement compétente. Pour les Clients professionnels, les tribunaux de Fort-de-France sont seuls compétents.

Annexe — Modèle de formulaire de rétractation

(À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter)

À l'attention de Christelle DISER — BeInCap, Pointe des Grives, 97200 Fort-de-France — contact@beincap.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation / le produit ci-dessous :

Commandé le : …… / reçu le : ……

Nom du consommateur : ……

Adresse du consommateur : ……

Signature (en cas de notification sur papier) : ……

Date : ……